

Les Carnets du
Cediscor

Les Carnets du Cediscor

Publication du Centre de recherches sur la didacticité
des discours ordinaires

10 | 2008

Analyse de discours et demande sociale

L'évaluation dans les rapports de signalement

The Evaluation in Reports Signalling Endangered Children

Sylvie Garnier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/168>

ISBN : 9782878544305

ISSN : 2108-6605

Éditeur

Presses Sorbonne Nouvelle

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 79-91

ISBN : 9782878544305

ISSN : 1242-8345

Référence électronique

Sylvie Garnier, « L'évaluation dans les rapports de signalement », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne],
10 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/168>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Les carnets du Cediscor

L'évaluation dans les rapports de signalement

The Evaluation in Reports Signalling Endangered Children

Sylvie Garnier

Je remercie tout particulièrement Sonia Branca-Rosoff pour ses commentaires sur ce texte.

- 1 Le rapport de signalement constitue un document central dans la procédure d'évaluation d'une situation sur laquelle devra statuer le juge qui est à l'initiative des investigations menées par les travailleurs sociaux. Il est important de commencer par rappeler ici quelques-unes des conditions de production de ce genre d'écrit, qui éclaireront la façon dont s'exerce l'activité d'évaluation dans la rédaction des rapports ¹.
- 2 Signé par une éducatrice spécialisée, une assistante sociale ou cosigné par l'une de celles-ci et le chef de service, le rapport demandé par un juge émane d'un service social. Il est donc mis en forme et rédigé en vue de répondre aux attendus et aux normes supposés de ces deux instances auxquelles s'ajoute désormais une troisième, depuis que la loi de mars 2002 autorise les familles à prendre connaissance de leur dossier. Contrairement à des rapports propres à un seul cadre institutionnel, comme le sont par exemple les rapports de soutenance de thèse qui relèvent uniquement du cadre universitaire ², les rapports de signalement s'adressent à des destinataires multiples. Par ailleurs, de la loi de mars 2002 découle une nouvelle caractéristique : ces rapports sont des textes qui ne circulent plus seulement au sein d'institutions, leur public s'étant élargi. Le discours tenu par des rédacteurs émanant du champ social à destination du champ judiciaire peut être désormais entendu « hors champ », « hors institution ». Cette ouverture a en outre entraîné une redistribution des responsabilités, les magistrats se sentant investis d'un rôle de médiateurs et d'une obligation de contrôle.
- 3 Grâce à la réforme de mars 2002, les familles ayant dorénavant accès à tous les rapports versés au dossier, l'exigence de qualité de rédaction va devoir être portée à son maximum. Les juges vont devoir exercer une vigilance permanente et faire obstacle à tout dérapage (Huyette 2003 : 405).

- 4 Si les rapports sont lus pour leur contenu, comme des comptes rendus évaluant une situation, ils le sont donc aussi pour la qualité de leur rédaction appréciée selon des règles d'écriture et des contraintes d'expression, lesquelles peuvent varier suivant les services et d'un magistrat à l'autre. Ils suscitent une lecture critique qui prend appui sur les attentes et la sensibilité de leurs différents lecteurs, dont les familles confrontées à la représentation de leurs actes et de leurs paroles. Leurs rédacteurs sont donc renvoyés à leur propre discours, son contenu, sa forme et sa légitimité.
- 5 Les rapports de signalement comprennent plusieurs parties qui se présentent sous la forme de paragraphes courts. Chacun de ceux-ci – hormis la dernière partie dans laquelle le rédacteur avance ses conclusions – se présente plus comme un ensemble d'éléments d'informations à verser au dossier que comme un ensemble d'arguments à valoir dans un débat contradictoire. D'une première lecture ressort un effet d'accumulation de données dû en partie au fait que les rédacteurs emploient peu de connecteurs pour relier leurs phrases ou leurs paragraphes :

Exemple 1

LOGEMENT

Madame B. occupe avec ses enfants un appartement autonome, dépendant de la structure du Foyer Monoparental.

L'habitation est meublée du nécessaire, bien entretenue. Les chambres, situées à l'étage, n'ont pas été vues.

Quelques jouets sont mis à disposition des enfants dans la pièce principale.

Exemple 2

SITUATION MATÉRIELLE DU PÈRE

BUDGET

Aucune ressource actuellement ; Monsieur D. a démissionné de son dernier emploi.

Une demande de R.M.I. est en cours auprès du CCAS.

Exemple 3

HISTOIRE FAMILIALE DU PÈRE

Issu d'une famille laotienne, B. D. est né en Thaïlande. Il a trois sœurs.

En 1982, il a 4 ans lorsque sa mère, veuve, s'établit en France où elle rejoint ses parents, domiciliés à Ch.

La mère et les quatre enfants sont accueillis dans un Centre Spécialisé à C., avant de se procurer un logement à Ch.

Exemple 4

LE PÈRE, B. D., 27 ans.

Comportement – personnalité

Né en Thaïlande, B. D. avait 4 ans lorsque sa mère, veuve, s'est établie en France avec ses enfants. La famille a vécu à Ch., puis à C., où Madame D. s'est remise en ménage.

B. D. fait état de la survenue de difficultés relationnelles importantes au sein de la famille, en lien avec cette recomposition. Sa sœur cadette bénéficia d'une mesure de placement.

Il connut, quant à lui, une période d'errance à compter de l'âge de 16 ans.

- 6 Les travailleurs sociaux semblent s'effacer en tant que rédacteurs pour laisser parler les faits ou les personnes concernées, aussi bien les familles que les différents représentants des institutions (directeurs d'école ou enseignants, psychologues, eux-mêmes en tant que travailleurs sociaux dans leur rôle d'enquêteurs et non en tant que rédacteurs). Cette manière de rédiger répond au protocole d'écriture requis par les magistrats et que l'un d'eux décrit ainsi : « chaque paragraphe doit comporter d'abord des faits, des dates, des observations, des exemples concrets, des illustrations confortant chaque affirmation » (Huyette 2003 : 407).

- 7 Cependant, on peut relever dans certains rapports des occurrences récurrentes d'un certain nombre de marqueurs concessifs : *mais, cependant, toutefois, néanmoins, pourtant, pour autant, malgré*, etc. Même si ces marqueurs sont beaucoup plus fréquents dans la partie qui clôt les rapports, intitulée généralement « conclusion », rubrique dans laquelle ils sont en quelque sorte « autorisés » par les normes du genre, ils sont aussi récurrents dans la rubrique « entretiens » et, dans une moindre mesure, dans les parties plus descriptives comme la rubrique « situation familiale ».

Exemple 5

Monsieur D. nous dira avoir beaucoup de mal à communiquer avec Madame V. **mais cependant** avoir confiance en elle en ce qui concerne les soins qu'elle apporte aux enfants. Il décrira des conditions d'accueil correctes et refusera **néanmoins** de parler de son frère et de sa relation aux enfants. (extrait de « entretiens avec la famille »)

Exemple 6

Bien que son parcours scolaire montre une réelle déficience intellectuelle, Arn fait preuve d'une certaine assurance dans la conversion des francs en euros. **Cependant**, il ne mesure pas la valeur de l'argent. Par exemple, il peut revendre une console de jeux à la moitié de sa valeur pour financer une arme à feu. Il critique ses cousins qui « taxent » de l'argent à leur grand-mère car, selon lui, cela ne se fait pas. **Néanmoins**, il déclare sans aucune gêne lui voler des chèques. (extrait de « éléments de connaissance de l'enfant signalé »)

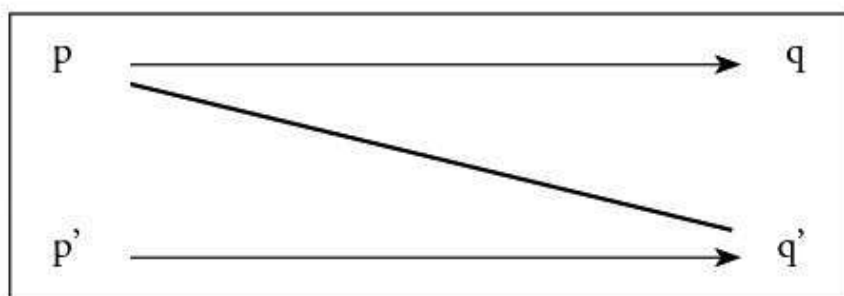
Exemple 7

Pendant l'absence à la semaine de son père, J. dormait avec sa mère. **Cependant** depuis quelques années, le couple fait chambre à part. Madame s'est installée dans la chambre de son fils, **malgré** l'existence d'une pièce au rez-de-chaussée innocuée, encombrée de cartons. (extrait de « conditions de vie »)

- 8 Les énoncés qu'articulent ces marqueurs nous apparaissent comme des lieux très privilégiés pour observer les modalités particulières de l'activité d'évaluation des scripteurs. Leur analyse devrait permettre de saisir les paramètres que le discours en train de se tenir produit pour évaluer les personnes, leur environnement et leurs comportements, et de montrer comment se configure la notion de danger qui vient légitimer la décision proposée dans la conclusion des rapports. Nous nous attacherons plus particulièrement à comprendre comment s'opèrent dans ces rapports deux types d'évaluation : l'évaluation des familles, appelée et configurée par le contrat rédactionnel, et l'auto-évaluation par les scripteurs du travail social.

1. La notion de concession

Nous définirons tout d'abord ce que nous entendons par concession. Pour cela, nous reprendrons dans un premier temps la définition de l'énoncé concessif que présente Ducard³ : « L'énoncé complexe dit concessif établit la mise en relation entre une assertion p et une assertion q' par un marqueur de discontinuité, indiquant l'introduction du complémentaire de q (autre -que-q, soit q') »⁴. Cette définition est représentée par l'auteur à l'aide du schéma suivant :



- 9 Les flèches désignent « des relations de consécution normalisées ou relations d'entraînement » dites « ineffectives », autrement dit « invalidées par l'énonciation, et le trait oblique désigne la relation effective, validée »⁵. Ainsi l'énoncé suivant que nous tirons de notre propre corpus pourrait être analysé sous la forme :

Exemple 8

Le logement est fonctionnel, dispose de l'ameublement et de l'électroménager adéquat aux besoins de la famille. (p)

Nous avons cependant (marqueur de discontinuité) constaté l'aspect triste de l'appartement, dû aux couleurs sombres, mais également au fait que les volets sont souvent fermés (q').

- 10 Nous situerons cependant notre analyse de la concession dans une approche qui considère la relation entre l'énoncé p et l'énoncé q (relation ineffective) comme une relation construite par la mise en relation de p et q' (relation effective), ce qui revient à inverser l'ordre proposé ci-dessus pour partir d'une relation établie dans le discours. Si la relation de continuité entre p et q est posée comme première, le risque est grand d'introduire dans l'analyse de l'énoncé concessif de l'extralinguistique en reprenant par exemple des notions à notre sens mal définies comme celles de topos, de lieu commun, de savoirs partagés, et de considérer la relation entre p et q comme une relation de normalité préexistante au discours en train de se tenir, et donc disponible pour l'interprétation des discours. La normalité qui résulte de la mise en relation des deux énoncés p et q' est loin d'être facile à identifier lorsqu'on travaille sur des discours attestés. Même si elle apparaît comme le fruit de l'activité énonciative qui consiste à produire des distinctions et du même coup à établir des normes, elle n'est saisissable que dans l'écart établi par p et q' (relation effective) entre p et q (relation ineffective), lequel q n'a pas de contenu explicite en discours et doit donc être « construit » dans le contexte qui l'implique. Par ailleurs, l'écart entre p et q' varie en fonction du marqueur concessif employé.
- 11 L'analyse du contexte des énoncés concessifs prendra en compte un certain nombre de contraintes dont celles des rubriques dans lesquelles sont relevées les occurrences de ces énoncés. Ces rubriques, qui doivent répondre aux attentes de l'institution judiciaire, se partagent en deux groupes avec, d'un côté, la rubrique qui clôt le rapport, dans laquelle le scripteur est autorisé à dresser ouvertement son bilan et donc à faire ouvertement entendre sa voix, et, de l'autre, toutes celles dans lesquelles il lui est demandé d'être un simple rapporteur et de transmettre la voix des autres. Même si les intitulés des rubriques varient d'un service à l'autre, il est possible d'inclure dans le premier groupe la rubrique qui présente l'analyse de la situation et les conclusions auxquelles aboutissent le travailleur social et/ou l'équipe responsable du dossier et, dans le deuxième groupe, celles qui rapportent des informations sur la situation familiale, sur la situation

matérielle, sur l'histoire familiale ou encore celles qui rapportent les éléments recueillis au cours des entretiens menés auprès des différents membres de la famille.

- 12 Une première question se pose quant à la relation de normalité posée par l'écart entre l'énoncé p et l'énoncé q' : comment la saisir et la formuler sans sortir du discours dans laquelle elle est produite ? Nous nous situerons dans une approche d'analyse de discours qui envisage « le discours comme porteur de ses propres ressources interprétatives » (Guilhaumou 2002 : 22) et qui construit les objets discursifs et les relations qu'ils entretiennent entre eux en travaillant sur des corpus attestés. Dans l'exemple 8, le rédacteur décrit le logement de la famille concernée. Sa description est présentée sous la forme d'un énoncé concessif complexe. Or l'une des particularités de l'énoncé concessif est de construire l'objet discursif dans l'altérité posée par le marqueur concessif entre des propriétés. Il nous faut donc à partir de l'objet de discours « logement » reconstruire la relation établie entre les propriétés qui lui sont rattachées, car c'est dans leur mise en relation en discours que prend forme l'objet « logement » en tant qu'objet d'évaluation. C'est donc dans le mouvement même de l'activité du scripteur que nous pouvons parvenir à cerner les valeurs sur lesquelles il fait reposer son jugement. Dans notre exemple, l'objet « logement » est constitué en tant qu'objet d'évaluation par la mise en relation de trois propriétés (« fonctionnalité », « équipement » et « aspect »), par l'écart posé par le marqueur concessif *cependant* entre ces propriétés et, enfin, par la valeur attribuée à ces propriétés. À ce dispositif s'ajoutent les effets produits par les caractéristiques syntaxiques propres à *cependant*. Cet adverbe peut « relier deux propositions qui sont permutablement entre elles, sans que le sens de la relation concessive entre les deux propositions soit modifié » (Morel 1996 : 53). Nous pourrions paraphraser l'exemple 8 des deux façons suivantes :

Exemple 8'

Bien que le logement soit fonctionnel, dispose de l'ameublement et de l'électroménager adéquat aux besoins de la famille, nous avons constaté l'aspect triste de l'appartement, dû aux couleurs sombres, mais également au fait que les volets sont souvent fermés.

Exemple 8''

Le logement est fonctionnel, dispose de l'ameublement et de l'électroménager adéquat aux besoins de la famille bien que nous ayons constaté l'aspect triste de l'appartement, dû aux couleurs sombres, mais également au fait que les volets sont souvent fermés.

- 13 Mais avec un marqueur comme *bien que* l'énoncé p est d'emblée identifié de même que la propriété qui pose problème énoncée en q'. Avec *cependant*, il faut s'appuyer sur la linéarité du discours pour déterminer le trajet de p vers q'. Tout se passe comme si le discours apportait avec *cependant* tous les éléments d'une évaluation laissée en suspens, le marqueur concessif introduisant entre les propriétés un certain conflit, conflit donc non résolu que le juge devra résoudre. Le fonctionnement discursif de cet adverbe concessif rappelle celui de certaines locutions prépositives, du type *compte tenu*, analysées par Branca-Rosoff *et alii* (1995 : 58) comme une « sorte d'opérateur[s] syntaxique[s] servant à convertir du narratif en arguments »⁶. Dans le cas des rapports de signalement, les observations du rédacteur sont converties en propriétés de l'objet de discours confrontées les unes aux autres à l'intérieur d'une opération discursive d'évaluation, le marqueur concessif configurant à sa manière les modalités de cette évaluation pour la rendre recevable par les destinataires. Comme nous l'avons rappelé, les rapports de signalement sont des écrits intermédiaires et non des textes de clôture qui marqueraient la fin de la procédure d'évaluation. La grande récurrence de l'adverbe *cependant* apparaît

comme une réponse discursive aux exigences du « contrat rédactionnel » que doivent respecter les scripteurs, autorisés principalement à transcrire leurs observations.

2. L'évaluation dans les énoncés q' à polarité positive

Dans les deux énoncés suivants construits avec le même marqueur *bien que*, la polarité de q' varie :

Exemple 9

Bien que Madame B. se présente comme une femme peu démonstrative, elle s'est beaucoup exprimée au cours de cette mesure.

Exemple 10

Par ailleurs, la mineure a bénéficié d'une prise en charge spécifique pour les jeunes en rupture scolaire. Bien que motivée lors de la mise en place de ce suivi, P. n'a pas pu s'inscrire dans cette forme de scolarité.

- 14 Dans l'exemple 9, q' est en effet de polarité positive alors que, dans l'exemple 10, q' est de polarité négative, polarité marquée par les morphèmes *ne* et *pas*. Nous entendons par « énoncé q' à polarité positive » un énoncé qui établit une appréciation positive de la propriété qu'il renferme. À l'inverse, un énoncé à polarité négative sera défini comme porteur d'une appréciation négative. Dans les deux exemples suivants construits avec le marqueur *toutefois*, l'énoncé q' est de polarité négative, marquée dans l'exemple 12 par le morphème *sans* :

Exemple 11

Il nous a été très difficile de mener à bien cette mesure, Monsieur D. B. et Madame V. y étant opposés. Toutefois, après avoir débattu avec Monsieur D. de l'importance de la mesure et des conséquences à envisager si le couple ne coopérait pas, nous avons pu rencontrer dans un premier temps Monsieur D. et Madame V. au service, puis effectuer une visite sur le terrain tout en étant accompagné de Madame P., éducatrice à l'ADVOG afin de limiter l'aspect intrusif de cette rencontre.

Exemple 12

Monsieur D. semble plus enclin à se faire entendre d'A., sans toutefois repérer ce qui pose problème dans la prédominance de ces agitations.

- 15 Dans l'ensemble des rapports, les énoncés concessifs qui sont construits avec q' dont la polarité est positive sont rares. Ils n'en demeurent pas moins très intéressants si l'on considère les caractéristiques de l'évaluation à laquelle ils procèdent. En effet, réunis en corpus, ces énoncés font apparaître le rôle particulier qu'ils jouent dans la procédure d'évaluation du travail social mené auprès des familles d'une part et, d'autre part, de certains comportements. Dans un premier groupe, seront considérés les énoncés qui mettent en rapport le travailleur social – ou les intervenants du service – et celui ou ceux auprès de qui celui-ci mène son enquête. Par leur forme concessive, ces énoncés constituent des séquences où sont évaluées les interactions entre ces différents acteurs, leur évolution et, finalement, le travail social lui-même. Par la polarité positive des énoncés q', ils assignent à q' une valeur contextuelle positive attribuée dans l'énoncé même au travailleur social. Dans l'énoncé 11, l'opposition tout d'abord manifestée par le couple D. et V. à l'égard d'une intervention sociale ne met pas finalement en échec la mesure. La rencontre entre ce couple et les intervenants sociaux a pu se faire : « nous avons pu rencontrer ... puis effectuer une visite ». S'opère ici une sorte d'équivalence : la polarité positive de l'énoncé associée à l'évaluation du travail social valorise celui-ci. L'énoncé désigne les travailleurs sociaux comme les responsables de ce qui est marqué

comme positif, désignation assurée par l'apposition temporelle : « après avoir débattu ... si le couple ne coopérait pas ».

- 16 Certains énoncés concessifs dans lesquels q' est de polarité positive déplacent en quelque sorte la visée première de l'évaluation puisqu'ils n'évaluent plus la famille proprement dite mais le rôle joué par les travailleurs sociaux auprès de cette famille. Par ailleurs, ce rôle est d'autant plus mis en valeur qu'il est évalué au sein d'un énoncé de forme concessive. Les résultats obtenus par le travailleur sont en effet d'autant plus méritoires qu'ils prennent consistance dans la discontinuité posée entre les énoncés p et q'. Dans l'exemple suivant, faire s'exprimer la jeune femme est d'autant plus méritoire que celle-ci est d'abord présentée comme une personne qui a des difficultés à prendre la parole :

Exemple 13

Lors des entretiens, la jeune femme s'exprime peu, mais apparaît coopérante dès qu'elle est encouragée à apporter des éléments au débat concernant ses enfants.

- 17 On retrouve souvent dans les énoncés concessifs de ce type une proposition ou groupe nominal à valeur temporelle comme dans l'exemple 11, dans l'exemple 13 « dès qu'elle est encouragée à apporter des éléments au débat concernant ses enfants » ou encore dans l'exemple 9 « au cours de cette mesure ». Ces énoncés temporels assurent de façon plus ou moins explicite l'attribution des résultats positifs obtenus auprès des familles aux travailleurs sociaux. Par ailleurs, ils situent l'efficacité des travailleurs qui « encouragent » la prise de parole à toutes les étapes du déroulement de la mesure : dans l'exemple 11, les interventions des travailleurs vont ainsi permettre d'amorcer la mesure alors que la famille y est d'emblée opposée.

- 18 À côté de ces énoncés qui évaluent l'efficacité des travailleurs sociaux, se présente un deuxième groupe d'énoncés à polarité positive qui évaluent certains comportements des familles. Par leur rareté, ils sont aussi significatifs des évaluations secondaires qui s'opèrent dans les rapports. Pour ne prendre qu'un exemple, la reconnaissance de paternité est de façon récurrente jugée positive par les scripteurs des rapports :

Exemple 14

Le 17 juillet 2000, naissance d'A. Monsieur D. est incarcéré, il a cependant fait acte de reconnaissance de son fils.

Exemple 15

Monsieur D. a évoqué auprès des différents intervenants l'absence de concertation au sein du couple concernant la conception des enfants.

Il s'interroge sur le désir d'enfant manifesté par la mère elle-même : « elle n'avait rien préparé pour leur naissance ».

Monsieur D. a cependant introduit des procédures de reconnaissance en paternité concernant M. et E.

- 19 Les énoncés réunis dans ces deux premiers groupes, qui soulignent l'efficacité du travail social et valorisent certains comportements des familles, s'opposent aux énoncés d'un troisième groupe qui évaluent dans un premier temps positivement leur objet discursif mais qui sont immédiatement invalidés par un autre énoncé concessif. Dans les deux premiers groupes, le jugement ne revient pas sur lui-même pour annuler ce qui vient d'être attribué à chacun : les travailleurs sociaux gardent le bénéfice de la mise en valeur de leur travail, de même que les pères conservent l'appréciation positive de leurs actions. Au contraire, dans certaines séquences où s'enchaînent des énoncés concessifs, les énoncés q' à polarité positive sont aussitôt remis en question comme dans l'exemple suivant :

Exemple 16

Au début de l'année scolaire, B. a intégré l'école C. en moyenne section maternelle. Bien qu'il ait un retard conséquent au niveau des acquisitions, B. participe désormais volontiers aux activités qui lui sont proposées. Il n'est cependant pas autonome dans le travail et réclame beaucoup d'attention de la part de son institutrice.

- 20 La participation de l'enfant jugée dans un premier temps positive est immédiatement reconsidérée et évaluée comme faisant problème. La conclusion du rapport confirme cette double évaluation à laquelle elle fait écho par un nouvel énoncé concessif :

Exemple 17

Si la situation de B. semble avoir évolué favorablement au cours de cette mesure judiciaire, il convient cependant de rester vigilant et d'assurer une présence éducative.

- 21 Les séquences où se succèdent ainsi des énoncés concessifs remettant en cause les propriétés qui viennent d'être attribuées aux objets discursifs évalués sont révélatrices de l'activité de jugement qui tente de rendre compte des représentations conflictuelles apportées par tous les discours dont elle se nourrit. Ces séquences sont caractérisées par le fait qu'elles opèrent une transaction entre le scripteur et le destinataire du rapport. Des énoncés comme 16 et 17 montrent comment dans la description d'une situation – la situation scolaire de B. – le scripteur constitue un objet d'évaluation – B. – et comment l'évaluation de cet objet discursif participe à la transaction finale avec le destinataire du rapport. Par la tournure concessive, l'objet discursif est constitué en objet d'évaluation auquel les énoncés successifs attribuent des propriétés, « retard dans les acquisitions », « participation aux activités » et « autonomie dans le travail », qui sont mises en relation par les marqueurs concessifs *bien que* et *cependant*. Avec *bien que*, la première propriété « retard dans les acquisitions » est identifiable comme la propriété de p. La propriété qui est attachée à q' « participation aux activités » est énoncée comme une propriété méliorative (valeur qui est donnée par l'adverbe *volontiers*). Il ressort de l'énoncé complexe *bien quepq'* une relation heureuse immédiatement suspendue par l'emploi d'un nouveau marqueur concessif venant reconfigurer les valeurs qui viennent d'être posées. La reprise dans la conclusion de la première relation heureuse, à nouveau suspendue dans le discours en train de se tenir, révèle les contraintes rédactionnelles que doit suivre le scripteur d'un rapport. Dans ce genre d'écrit, le scripteur est en effet d'abord vu comme celui qui opère la synthèse des observations et des entretiens et qui les ordonne et les met en forme suivant les rubriques. Comme nous l'avons déjà remarqué, c'est seulement dans la dernière rubrique qu'il est autorisé à élaborer des conclusions. Or, ce que nous montrent des énoncés comme 16 et 17, c'est que l'activité de jugement est mise en œuvre bien avant cette dernière rubrique et que les évaluations construites par les énoncés concessifs dans les rubriques qui la précèdent convergent vers la décision que le scripteur soumet au juge. Préparée bien souvent tout au long des rapports par les énoncés concessifs qui marquent de façon plus ou moins discrète la position adoptée par le scripteur face aux faits et aux dires qu'il rapporte, cette décision constitue donc en réalité la résolution d'un conflit entre les différentes représentations des comportements qui sont estimés dangereux ; elle est l'aboutissement programmé d'un parcours jalonné par des séquences d'évaluation que construisent et structurent les énoncés concessifs.

3. L'évaluation dans les énoncés q' à polarité négative

Les rapports offrent une forte récurrence d'énoncés concessifs à polarité négative, porteurs donc d'une appréciation négative :

Exemple 18

Sa situation financière est problématique, mais elle n'a pas donné suite au rendez-vous proposé pour la mise en place de la tutelle aux prestations sociales enfant.

Exemple 19

Incontestablement, Madame B. fait des efforts pour tenter d'apporter des limites à A. Néanmoins, son autorité apparaît défaillante. Ainsi, A. peut se situer dans des demandes répétitives, dans une agitation croissante tant que les limites et les règles ne sont pas fixées de manière claire et tangible par l'un ou l'autre de ses deux parents. Monsieur D. semble plus enclin à se faire entendre d'A., sans toutefois repérer ce qui pose problème dans la prédominance de ces agitations.

- 22 Comme dans tout énoncé concessif, ces énoncés construisent une relation de discontinuité mais ce qui leur est particulier, c'est le mode d'énonciation des propriétés qui sont attribuées à l'objet discursif. Là encore, plutôt que de présupposer la normalité qui mettrait en relation deux énoncés, p et q, normalité que la relation entre p et q effectivement réalisée viendrait rompre, nous partons du discours en train de se tenir pour saisir comment l'énoncé q' configure des comportements. Ainsi, dans les exemples 20 à 24, c'est l'association de deux propriétés qui est jugée productrice de comportements dangereux. La première propriété est exprimée par des expressions comme *sembler en capacité d'identifier, reconnaître, avoir conscience, avoir la notion*, et la seconde par des verbes comme *parvenir, faire les démarches, se mobiliser* employés à la forme négative, ou encore par un adjectif comme *incapable*:

Exemple 20

Monsieur D. est, à ce jour, sans ressources ; il semble en capacité d'identifier les démarches à effectuer pour rétablir la situation, mais il ne parvient pas à se mobiliser pour les mettre en œuvre.

Exemple 21

À l'époque le couple présentait une difficulté à faire des démarches tant sur le plan administratif que sur le plan professionnel. Déjà, il disait être en recherche d'un logement autonome, pour autant il ne se mobilisait pas en ce sens.

Exemple 22

Madame C., qui n'accorde pas de crédit aux propos tenus par l'école, reconnaît toutefois les difficultés de ses enfants, leur besoin d'avoir un lieu pour s'exprimer mais ne fait pas les démarches nécessaires.

Exemple 23

Mademoiselle A. V. a conscience de ses difficultés à se positionner. Elle ne peut pas à la fois donner de l'amour à son fils et lui fixer des règles.

Elle reconnaît son besoin d'être accompagnée dans son rôle de mère mais incapable de la moindre démarche.

Exemple 24

Par contre, elle apparaît en grande difficulté dans la prise en charge éducative de son fils. Elle a la notion de ce qui est à autoriser ou pas à un enfant, mais elle ne peut en appliquer les concepts.

- 23 Les comportements évalués dans ces exemples pourraient ainsi être rassemblés dans une catégorie intitulée « absence de réaction des parents » ou « incapacité à se prendre en charge ». Et l'on voit combien ces moments de jugement en acte sont importants dans la préparation de la décision finale qu'avancera le scripteur : l'institution se doit de réagir face à l'absence de réaction des parents, l'institution se doit de prendre en charge la

famille quand les parents ne le peuvent. L'attention du destinataire du rapport est donc portée sur la décision à adopter face à une situation énoncée comme source de danger, et non vers ce à quoi devraient réagir les parents, la *difficulté* qu'ils éprouvent étant dès lors présentée comme un fait déjà établi. Outre l'éclairage qu'ils apportent sur l'un des types d'évaluation à l'œuvre dans les rapports, ces énoncés concessifs réunis en corpus devraient permettre de dresser, au-delà de la singularité des cas particuliers, une typologie des comportements qui sont repérés comme générant le danger face auquel les institutions doivent prendre des mesures.

- 24 Les analyses présentées ici sont loin d'épuiser ce que l'étude des énoncés concessifs peut apporter à la réflexion sur l'écriture des rapports de signalement. Elles constituent une première approche qui tente de montrer comment la concession peut permettre de saisir l'activité énonciative qui consiste à produire des distinctions à partir desquelles sont évalués des objets discursifs. Si les énoncés concessifs relevés dans les rapports de signalement sont essentiels pour comprendre l'évaluation à l'œuvre dans ce type d'écrits, ils ne peuvent être envisagés comme tels parce qu'ils mettent en relation deux propositions qui impliqueraient un ordre des choses préétabli au discours. Les interpréter ainsi, sans considération du discours dans lequel ils apparaissent, reviendrait, à notre sens, à vérifier leur degré d'adéquation avec des normes qui ne seraient pas questionnées mais posées comme allant de soi. Saisis en corpus, dans leur singularité et leur répétition, ces énoncés devraient au contraire permettre de circonscrire, au sein d'un service ou, par comparaison des résultats obtenus dans les services étudiés, au sein de l'institution, la notion de danger que mesurent tous les écarts estimés, par les travailleurs sociaux, préjudiciables au développement des enfants qui leur ont été signalés.

NOTES

1. Voir Pugnière-Saavedra ici même pour la présentation détaillée du corpus.
2. Nous renvoyons à l'étude menée par Ducard (2004) sur les rapports de thèse universitaire. Contrairement aux rapports de signalement, les rapports de thèse circulent entre les membres d'une seule institution, circulation entre pairs induisant des formes d'échanges propres à l'institution qui en est à la fois la source et le destinataire.
3. L'auteur s'appuie sur « la théorie des opérations énonciatives développée par Culioli ». Nous reprenons l'un des diagrammes qu'il propose dans un premier temps pour schématiser l'énoncé concessif complexe.
4. *Ibid.*, p.110.
5. *Ibid.*
6. Dans des rapports rédigés par des assistantes sociales, Branca-Rosoff *et alii* (1995) avaient repéré la forte récurrence de certaines locutions prépositives qui avaient pour fonction de « convertir du narratif (la narration orale du demandeur) en arguments recevables par l'administration ».

RÉSUMÉS

Les énoncés concessifs relevés dans les rapports de signalement d'enfant en danger apparaissent comme des lieux privilégiés pour observer les modalités particulières de l'activité d'évaluation des scripteurs. L'article tente de montrer comment ces énoncés produisent des distinctions entre les propriétés qu'ils attribuent aux objets qu'ils évaluent (comportements, logement, situation familiale, situation scolaire, etc.) et configurent ainsi la notion de danger.

The concessive statements noted in the descriptive reports signalling children in danger appear to be privileged settings in which to observe the particular modalities of the activity of evaluating scripture. This first approach attempts to demonstrate how these statements produce distinctions between the characteristics that they attribute to the discursive objects they are evaluating (behavior, housing, family circumstances, academic standing, etc.) thereby configuring the value system on which the evaluation is set.

INDEX

Mots-clés : concession, évaluation, objets discursifs

Keywords : discursive subjects

AUTEUR

SYLVIE GARNIER

Sylvie Garnier est docteur en sciences du langage. Elle est responsable pédagogique et enseigne le français, langue étrangère, à l'université de Chicago (Paris). Ses recherches se situent dans le domaine de l'analyse du discours et portent sur la concession, plus particulièrement sur le discours autre dans les énoncés concessifs. Elle travaille aussi à la rédaction d'une grammaire pratique du français écrit à l'usage des étudiants de niveau C.